



COMPLÉTER L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE EUROPÉENNE

Contribution de la Commission au programme des dirigeants

#FutureofEurope #EURoad2Sibiu

SOUTENIR LES RÉFORMES STRUCTURELLES



«Nous disposons désormais d'un mécanisme qui nous permet de soutenir financièrement les États membres aux prises avec des réformes structurelles nécessaires. Cet aspect du budget doit être renforcé, de la même manière que je préconise une aide de préadhésion pour les pays qui souhaitent adhérer à la zone euro.»

M. Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, Portugal, 25 octobre 2017

La Commission présente une communication dans laquelle elle propose un scénario pour la mise en place, dans le cadre des finances publiques de l'Union pour aujourd'hui et pour demain, de certains mécanismes budgétaires essentiels pour la zone euro et pour l'Union dans son ensemble.

L'appui aux réformes structurelles pourrait être renforcé grâce à deux éléments complémentaires:

- a) **un nouvel outil d'aide à la mise en place des réformes** visant à soutenir les engagements des États membres en matière de réformes, et
- b) **un appui technique en faveur de certaines actions** à la demande des États membres.

Caractéristiques du nouvel outil d'aide à la mise en place des réformes

La Commission entend proposer, dans le contexte du cadre financier pluriannuel pour la période postérieure à 2020, un nouvel outil d'aide à la mise en place des réformes, qui serait mis à la disposition des États membres s'engageant à mener des réformes examinées en concertation avec la Commission et convenues sous la forme de **paquets d'engagements en matière de réformes**.

Ce nouvel outil d'aide à la mise en place des réformes mettrait l'accent sur le soutien aux **réformes susceptibles de contribuer le plus à la résilience des économies nationales** et qui ont des retombées positives sur les autres États membres. Il s'agit notamment des réformes des marchés de produits et du travail, des réformes fiscales, du développement des marchés des capitaux, des réformes visant à améliorer l'environnement des entreprises et à accroître l'investissement dans le capital humain, et des réformes de l'administration publique.

Les réformes seraient définies dans le cadre de **paquets d'engagements en matière de réformes** pluriannuels. Une fois le paquet d'engagements en matière de réformes établi, le suivi de la mise en œuvre de ses grandes étapes et les rapports en la matière seraient alignés sur le Semestre européen. Les programmes nationaux de réforme seraient la source d'informations sur les progrès réalisés et devraient fournir des renseignements sur la voie à suivre en vue de l'achèvement des réformes. Les rapports annuels par pays élaborés par les services de la Commission fourniraient une évaluation actualisée des progrès en matière de réformes.

Pour la **période 2018-2020**, la Commission propose une modification du règlement portant dispositions communes. Cela permettrait de tester un tel système dans le cadre d'une phase pilote pendant laquelle les États membres auraient la possibilité d'utiliser une partie de la réserve de performance des Fonds structurels et d'investissement européens pour soutenir des réformes au lieu de projets spécifiques.

Fourniture d'un appui technique à la demande d'un État membre

La Commission propose de **doubler l'enveloppe financière de l'actuel programme d'appui à la réforme structurelle**, en la portant à 300 millions d'euros pour la période allant jusqu'à 2020. Cela permettra au programme d'appui à la réforme structurelle de répondre aux demandes des États membres, plus nombreuses que prévu.

Cette proposition prend la forme d'une modification du règlement établissant le programme d'appui à la réforme structurelle.

Sur la base de cette expérience, la Commission entend proposer une suite au programme d'appui à la réforme structurelle qui s'inscrira dans le cadre financier pluriannuel pour l'après-2020.

Le programme d'appui à la réforme structurelle

Le programme d'appui à la réforme structurelle vise à financer un appui technique sur mesure destiné à aider les États membres à réaliser leurs plans de réforme. Il est doté d'un budget de 142,8 millions d'euros pour la période allant de 2017 à 2020. L'appui accordé est accessible à tous les États membres, est fourni sur demande et ne requiert aucun cofinancement.

L'appui technique porte sur des réformes dans les domaines de la gouvernance et de l'administration publique, de la gestion des finances publiques, de l'environnement des entreprises, des marchés du travail, de la santé et des services sociaux, du secteur financier et de l'accès au financement. Il se fonde sur les bonnes pratiques et l'expertise de toute l'Union européenne, ainsi que des organisations internationales, du secteur privé et de la Commission elle-même.

Le programme est mis en œuvre par le service d'appui à la réforme structurelle de la Commission en coopération avec d'autres services de la Commission et mobilise des experts de toute l'Europe et au-delà.

Prochaines étapes

